

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2026

N° DES-BTSSAM-2026-06-047

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur
spécialité Support à l'action managériale
session 2026

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de sa directrice ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 février 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Support à l'action managériale ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés présidente et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Support à l'action managériale :

Présidente : Monsieur Grégoire BURGAUD, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Monsieur Luc PERERA ;

Enseignante : Madame Anne-Charlotte MIDY ;

Professionnel : Madame Sabine MARTI.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 11 juin 2026.

Aurore COLLET

